

NOTE SUR L'EXPRESSION PAR L'ABLATIF DU COMPLÈMENT D'AGENT EN GREC, EN LATIN, EN LITUANIEN

Tania DUPIN, Pierre ROLLAND, Jean-Victor VERNHES

I – En grec

Le complément d'agent du verbe passif se met au génitif accompagné de la préposition *ὑπό*. Il s'agit d'un génitif-ablatif indiquant l'être animé – parfois la chose – qui est à l'origine de l'action. La valeur ablative de ce génitif est confirmée par le fait qu'il est parfois accompagné de *ἀπό* ou de *ἐκ*: *παιδεύομαι ὑπό τοῦ πατρός* 'je suis éduqué par mon père'.

On construit de même certains intransitifs: *εὖ πασχειν, ἀποδύνησκειν* etc.

Le rôle de génitif-ablatif est d'exprimer une relation dynamique actuelle allant de l'agent. Cela est confirmé par l'examen des cas où le génitif est exclu¹. On ne peut l'employer:

1. Avec l'adjectif verbal d'obligation en *-τέος*. Cet adjectif est complété par un datif indiquant pour qui l'obligation existe: *Οἷμα πάντα ἡμῖν ποιητέα* (Xén. Anab. 3, 1, 35). La personne pour qui l'obligation existe ne saurait être considérée comme un agent: elle est située dans une certaine zone du temps tandis que l'acte qui découle de l'obligation ne peut se produire que dans une zone temporelle ultérieure. Le dynamisme qui va de l'agent à l'acte ne saurait être ici représenté.

2. Avec le parfait passif, c'est également au datif que se met le nom indiquant l'auteur de l'action: *ταῦτα μοι πέηρακται*.

Le parfait occupe entre le présent et le passé une position ambiguë. Il exprime, selon la formule d'Apolonius Dyscole, une *συντέλεια ἐνεστώσα* 'un *achèvement présent*' : c'est dans le présent qu'est situé le sujet d'un verbe au parfait. Il est bien connu d'autre part que le parfait implique aussi une référence à l'acte passé qui est à l'origine de cet état présent. L'auteur étant situé dans le présent et l'acte dans le passé, il serait difficile d'introduire ici la représentation du dynamisme qui va de l'un à l'autre. D'où l'exclusion du génitif-ablatif et le recours au datif.

¹ On s'abstiendra ici d'examiner les nuances apportées par *παρά, ἀπό, ἐκ*, car, si *ὑπό* souligne le dynamisme du génitif-ablatif, les autres prépositions font interférer des notions différentes. *Ἐκ*, par exemple, tend à montrer l'épuisement de ce dynamisme. On le voit en comparant *χαλεπῶς ἔχειν ὑπό τραυμάτων* (Plat., Théaet. 142 b) et *πῶς ἔχει ἐκ τοῦ τραύματος* (Xén. Cyr. 5, 4, 10): dans la première formule il s'agit d'un blessé qui souffre effectivement de ses blessures, dans la seconde il s'agit d'un blessé qui souffre des conséquences de ses blessures.

Cette explication est confirmée par l'étude des exceptions. Au participe, des expressions comme καταβεβρωμένος ὑπό τοῦ ἴου 'rongé par la rouille' (Meisterhans, p. 182, 51) sont tout à fait exceptionnelles. C'est que le participe, morphologiquement voisin de l'adjectif, tend à exprimer un état présent et donc à conserver dans sa pureté la valeur primitive du parfait.

Mais à l'indicatif, des exceptions de ce genre sont plus fréquentes (Voir M. Bizos, Syntaxe grecque, p. 76). C'est qu'à l'indicatif plus facilement qu'au participe, la valeur d'état présent du parfait s'est souvent affaiblie au profit de la référence à l'acte passé, et le parfait est souvent devenu une sorte d'„aoriste emphatique“ (Voir Humbert, Syntaxe grecque, p. 148). L'acte et son auteur cessant alors d'être représentés dans deux tranches différentes du temps, rien ne s'oppose plus à la représentation du dynamisme qui va de l'un à l'autre.

3. L'usage du complément d'agent au génitif-ablatif, constant pour les noms d'êtres animés, est rare pour les noms de choses. On dit, avec le datif, τιμῇ ἐπαίρεσθαι 'être exalté par la gloire'.

Il est normal que voulant traiter de manière différente les noms d'êtres animés et les noms de choses, on ait souligné le caractère animé des premiers en leur réservant la tournure qui exprime le dynamisme de l'acte.

L'examen des cas où l'on trouve ὑπό + génitif avec un nom de chose confirme que telle est bien la valeur de cette tournure. En effet, il s'agit toujours de choses que l'on peut considérer comme des forces en actions: joie, douleur, colère, soleil, vent etc. On s'en convainc bien en constatant l'impossibilité de remplacer un datif complément de passif par ὑπό + génitif lorsque la chose ne peut être considérée comme une force agissante. Ainsi dans la phrase „ὄτε ἀσθενεία ὄτε πένια πατέρων ἀπελήλαται οὐδεὶς οὐδὲ τοῖς ἐναντίοις τετίμηται“ 'aucun de nos pères n'a été écarté à cause de sa faiblesse ou de sa pauvreté, ni honoré pour les raisons contraires' (Platon, Ménexène, 238 D).

II – En latin

Le complément du passif s'exprime à l'ablatif seul pour les noms de choses, et à l'ablatif avec *ab* pour les noms d'êtres animés. Ex.: *maerore conficior, urbs a romanis deletur*.

On construit de même les intransitifs: *a latronibus mori* (Cicéron, Fam. 15, 17, 2), *mori fame* (Cicéron, Att. 6, I, 6). L'ablatif seul est un instrumental, tandis que l'ablatif avec *ab* est un ablatif proprement dit, d'ailleurs on peut trouver *unde* au lieu de *a quo* (Horace, Sat. I VI, 12). Il est remarquable qu'en vieux latin, cet ablatif avec *ab* était rare comme complément du passif: celui-ci était complété par un ablatif-instrumental indifférencié. Le latin a donc éprouvé le besoin, entre

la période archaïque et la période classique, de constituer auprès du passif un ablatif nettement distinct de l'instrumental.

L'ablatif ainsi constitué a des traits tout à fait comparables à ceux que nous avons vus dans le génitif-ablatif du grec.

1. Cet ablatif s'emploie pour les noms d'êtres animés, par opposition aux noms de choses, comme nous venons de le voir. Il ne peut s'employer pour un nom de chose que si celle-ci est à considérer comme une force agissante (Ernout-Thomas, *Syntaxe latine*, par. 108).

2. Il ne s'emploie pas avec l'adjectif verbal d'obligation, ce qui peut s'expliquer de la même manière qu'en grec: l'acte et son auteur sont situés dans deux tranches différentes du temps, ce qui exclut la représentation du dynamisme allant de l'un à l'autre. Cette explication est confirmée par l'examen des exceptions: *bona... quibus est a vobis consulendum* 'biens sur lesquels il vous faut veiller' (Cicéron, *Pomp.*, 6); *non eos in deorum immortalium numero venerandos a nobis et colendos putatis?* 'ne pensez-vous pas les vénérer et les vénérer en les mettant au nombre des dieux immortels?' (Cic., *Leg. agr.* 2, 95).

Dans ces deux exemples (cités par Ernout-Thomas, *Syntaxe latine*, par. 94) l'obligation ne doit pas se traduire par des actes futurs, mais par des actes présents. L'acte et l'auteur se trouvant dans la même zone du temps, la représentation du dynamisme qui va de l'un à l'autre devient possible, ce qui permet l'emploi de l'ablatif.

Le parfait passif latin n'exclut pas *ab* + ablatif, mais il n'est pas comparable au parfait grec.

III — En lituanien

Le complément d'agent du verbe passif, ainsi que son complément de cause, qu'il soit nom de personne ou nom de chose, se met au génitif (le *kilmininkas*, c'est à dire le cas de l'origine: il s'agit donc d'un génitif-ablatif): *duona verkia tinginio valgoma* 'le pain pleure (quand il est) mangé par le paresseux' (J. Balkevičius, *Dabartinės lietuvių kalbos sintaksė*, p. 164); *dreba vėjo papūstas lapelis* 'la feuille tremble au soufflé du vent' (J. Jablonskis, *Rinkiniai raštai*, p. 587).

Mais avec l'adjectif verbal de nécessité, on n'emploie pas cette construction, et on indique au datif la personne pour qui l'obligation existe, ce qui peut s'expliquer de la même façon qu'en grec et qu'en latin: *visiems tai žinotina* 'cela doit être su de tous' (E. Orvidienė, *Lietuvių kalbos vadovėlis*, p. 373); *šis karas bus visiems atmintinas* 'cette guerre sera mémorable pour tous' (A. Senn, *Litauische Sprachlehre*, p. 231).

Comme le latin, le lituanien ne possède pas de parfait comparable à celui du grec. Le parfait lituanien est au passif un temps composé comprenant l'auxiliaire *būti*,

être et le participe passé passif en – *tas*: *jis buvo mylėtas = amatus fuit; jis yra mylėtas = amatus est.*

L'absence de distinction entre noms d'êtres animés et noms de choses tient à une tendance générale de la langue que l'on pourrait qualifier d'animiste (le système des diminutifs également traite de la même manière les êtres animés et les choses).

Nous avons donc constaté, dans ces trois langues, l'usage de l'ablatif comme complément du passif. Il est impossible d'invoquer ici un simple héritage morphologique indo-européen: le *kilmininkas* lituanien correspond en partie au génitif grec et en partie à l'ablatif latin. Entre le génitif grec et l'ablatif latin, il n'y a aucun rapport morphologique. De plus l'ablatif latin, tel qu'il apparaît comme complément d'agent du passif, est une création de date historique. Néanmoins la valeur de ce ablatif est absolument identique dans les trois langues (les différences d'emploi que nous avons notées ne s'expliquent pas par des différences dans la valeur de ce ablatif: elles s'expliquent par l'absence en latin et en lituanien de temps comparable au parfait grec, et par l'absence en lituanien de la tendance à soumettre à des traitements grammaticaux différents les êtres animés et les choses) et cette valeur n'est pas simplement d'indiquer la personne ou la chose qui est à l'origine de l'acte: elle est d'exprimer la relation dynamique que l'acte établit entre l'agent et le patient.

Aix-en-Provence

Iteikta
1972 m. rugsėjis mėn.